



LOURDES 2023

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (nom et prénoms) :

Père – Mère – Tuteur

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

N° de la carte Vitale :

Autorise mon fils, ma fille (nom, prénoms et date de naissance du mineur) :

.....

A participer au pèlerinage diocésain à Lourdes organisé du 11 au 14 avril 2023

- Je l'autorise à participer aux activités prévues pour les jeunes.
- Je l'autorise à voyager seul en cas de nécessité.
- En cas d'extrême urgence, j'autorise le directeur du pèlerinage, ou le responsable mandaté par lui à

Faire procéder à toutes les interventions médicales ou chirurgicales qui s'avèreraient absolument nécessaires

Pour la santé de mon fils – ma fille.

- je demande à être avisé dès que possible à l'adresse suivante :

..... avec téléphone :

Fait à : Le :

Faire précéder la signature de la mention « BON POUR AUTORISATION »

*Pour qu'un mineur puisse participer au pèlerinage sans la présence de ses parents (père-mère-tuteur), il est nécessaire que soit fournie une autorisation signée par l'un des parents au moins ou par la personne qui a effectivement la garde du mineur, en application des articles 108-2 et 371-3 du code civil. Cette autorisation parentale transfère automatiquement à l'organisateur du pèlerinage la responsabilité civile sur le mineur.
Assurance du pèlerinage : MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE*

Pèlerinages Diocésains, 15 rue Eugène Varlin 87000 Limoges

Tel : 05 55 30 39 88 - 06 29 89 24 80

pelerinages@diocese-limoges.fr

Membre de l'A.N.D.D.P.

Immatriculation IMO87100010